

CIRCULAIRE N°3 DU JANVIER 2019

Aux : Présidents de Ligue (pour transmission aux CRCHS)
Présidents de Comité (pour transmission aux CDCHS)

De : Jean-Marie BELLICINI
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Patrice GERGES
Souad ROCHDI

OBJET : COURSES HORS STADE - Lieu d'arrivée - Inscription Calorg

Chers amis,,

Le format des compétitions évolue ; vous avez attiré notre attention sur les courses de plus en plus nombreuses qui ont des lieux de départs et d'arrivées situés dans des communes de départements différents.

Dans quel département ces courses doivent-elles être inscrites sur Calorg ?

Après discussion, la CNCHS a décidé que ces compétitions seraient inscrites dans le département de la ville d'arrivée, le certificat de mesurage étant déjà inscrit dans celle-ci.

Les CDCHS et CRCHS se partageront le montant des labels et les contributions CDCHS.

Une concertation entre les CDCHS des départements concernés doit permettre de rendre un avis technique et de sécurité pertinent.

Merci de prendre en compte cette modification lors des validations des compétitions de 2020 dans Calorg.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Michel HUERTAS
Vice-Président au Running
et Développement des clubs
Président de la CNCHS